

Rapport du Président

Commission permanente du
mardi 13 juillet 2021
N° CP-2021-7-11-3

11^{ème} Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE-VIE- VACANCES

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace contribue à l'autonomie des jeunes et à leur engagement en soutenant les associations qui développent des actions éducatives. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 3 300 €, à des associations menant des actions sur des territoires en difficulté (quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville), privilégiant le travail sur le comportement, la civilité et le vivre ensemble, le travail sur la notion de respect mutuel entre filles et garçons, la prévention des violences sexistes et sexuelles, la notion de responsabilisation et la solidarité locale ou internationale dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances.

Le Département du Bas-Rhin participait depuis 1989 à l'opération « Prévention été », qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances » (VVV), dispositif ministériel qui vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers dits difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans.

Le dispositif VVV s'adresse aux porteurs de projets présents sur le périmètre des communes bénéficiant d'un Contrat de Ville. Le présent rapport concerne uniquement des projets portés par les structures du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).

La Ville de Strasbourg est le guichet unique de l'appel à projets pour les structures du territoire de l'EMS et finance également ce dispositif, aux côtés de l'Etat.

Conformément à ces orientations, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace soutienne les projets listés dans le document joint en annexe 1, caractérisés par une forte dimension citoyenne, valorisant l'engagement, favorisant l'autonomisation des jeunes et intervenant sur la prévention des conduites à risques, la découverte culturelle, la mixité sociale, la sensibilisation au patrimoine local.

L'an dernier, 26 projets ont été soutenus pour un montant total de 10 000 €.

Pour la première phase, concernant essentiellement les vacances d'hiver et de printemps, vingt projets ont été soutenus pour un montant total de 7 500 €.

Pour cette deuxième phase, concernant essentiellement les vacances d'été et d'automne, trente projets ont été déposés. Quatre projets répondant à un ou plusieurs critères évoqués précédemment sont proposés à l'approbation de la Commission permanente. Les autres projets ne répondent pas à ces critères ou sont déjà soutenus dans le cadre de subventions de fonctionnement attribuées aux structures porteuses, dont beaucoup de centres socio-culturels.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'attribuer une aide à 4 projets, pour un montant total de 3 300 €, selon le détail du tableau joint en annexe. Le versement interviendra en une fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY